



Formulaire de choix de secteurs

Nom : _____

Âge : _____ ans

Numéro de téléphone : _____

SANTÉ :

Est-ce que vous ou un membre de votre ménage vit avec un problème de santé qui limite l'**autonomie** ou la **mobilité** ? ☐ Oui ☐ Non

Cochez la capacité à monter des marches : ☐ 1 à 3 marches ☐ 1 étage ☐ 2 étages
☐ 3 étages ☐ 4 étages ou plus

Si vous êtes dans l'incapacité de monter des marches, s.v.p., veuillez faire remplir le formulaire d'attestation médicale de l'OMHRN par un professionnel de la santé.

Utilisez-vous un fauteuil roulant ? ☐ Oui ☐ Non

Utilisez-vous un triporteur ou quadriporteur ? ☐ Oui ☐ Non

Possédez-vous un véhicule ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez noter qu'une place de stationnement ne peut être garantie lors de l'offre d'un logement. Pour certains immeubles, il existe une liste d'attente pour en bénéficier.

ANIMAUX :

Combien de chat(s) possédez-vous ? Combien de chien(s) possédez-vous ?

À noter que pour les immeubles qui acceptent les animaux, le règlement prévoit d'avoir droit à **un seul animal**.

A. Les animaux permis UN SEUL CHOIX PARMI LES SUIVANTS
UN CHIEN
Stérilisé de petite taille (hauteur maximum à maturité de 15 po ou 38 cm du sol à la tête**)
UN CHAT stérilisé
Des poissons (un seul aquarium de 20 litres et moins)
2 oiseaux grandeur perruche (une seule cage)

TYPES DE CHOIX :

- Les choix d'immeubles de l'OMHRN correspondent aux différents programmes énumérés dans les sections 1 à 4 du présent formulaire.
- Les choix du programme de supplément au loyer (PSL) permettent d'avoir la **possibilité** d'obtenir une subvention dans un logement du **marché locatif privé**.

Critères d'attribution des logements subventionnés* :

Vous devez choisir des secteurs qui correspondent à vos besoins et qui respectent les normes d'occupation :

- Une personne seule : un logement avec 1 c.c. (3½)
- Un couple sans enfant : un logement avec 1 c.c. (3½)
- Une personne seule ou un couple, avec enfant(s) : un logement avec 2 c.c. (4½) ou plus selon le nombre d'enfant(s), le sexe et l'âge.
- Les logements adaptés (comptoirs abaissés, portes élargies, etc.) sont réservés aux personnes en situation de handicap avec preuve à l'appui (exemple : billet médical détaillé, rapport de l'ergothérapeute, ...).

**Ne s'applique pas aux logements de type fixe*

***Légende :**

-  Immeuble et terrain sans fumée.
-  CC Nombre de chambres à coucher par logement.
-  L'entrée de l'immeuble est accessible aux fauteuils roulants.
-  L'immeuble possède un ascenseur.
-  L'entrée laveuse et sècheuse dans le logement

N.B. : Tous les immeubles possèdent une buanderie collective où il n'y a pas d'entrée laveuse-sècheuse dans le logement

CHOIX DE SECTEURS

Section 1 : PERSONNE SEULE OU COUPLE DE 18 à 59 ANS, OU FAMILLE

☐	SECTEUR MASCOUCHE / PROGRAMME HLM 1260 et 1270, chemin St-Henri et 2418 et 2420, Croissant d’Auteuil* <i>2 logements adaptés disponibles : 1x 1 c.c.H. et 1x 3 c.c.H.</i>	1, 2, 3 C.C.	
☐	SECTEUR TERREBONNE / PROGRAMME HLM Terrebonne centre-ville 360 à 400 rue Langlois, 388* à 462 boulevard Terrebonne et 550 - 552 rue de Cloridan <i>*1 logement adapté disponible : 2 c.c.H.</i>	1, 2, 3, 4 C.C.	
☐	Terrebonne Ouest 305, côte de Terrebonne/à la limite de Bois-des-Fillion	1, 2, 3 C.C.	
☐	Lachenaie 201, 203, 205, rue Pierre-Laporte	2, 3 C.C.	
☐	SECTEUR MIRABEL / PROGRAMME HLM 7770, rue Prévert, St-Augustin et 13754, rue Berthiaume, St-Janvier	1, 2, 3 C.C.	 
☐	SECTEUR BLAINVILLE / PROGRAMME HLM 21,23 et 25, rue Royale et 1040, rue de Bellefeuille	1, 2, 3 C.C.	
☐	SECTEUR STE-THÉRÈSE / PROGRAMME HLM 161 à 180, carré St-Pierre, 9 et 15, rue Bélanger	1, 2, 3, 4 C.C.	

Section 2 : PERSONNE SEULE OU COUPLE DE 50 ANS ET PLUS

☐	SECTEUR TERREBONNE / PROGRAMME HLM Terrebonne Ouest (315, côte de Terrebonne/ à la limite de Bois-des-Fillion)	1, 2 C.C.	
☐	Lachenaie (207, rue Pierre-Laporte)	1, 2 C.C.	
☐	La Plaine (10420, rue Villeneuve et 10501, rue des Laurentides)	1, 2 C.C.	
☐	SYMPHONIE DU BOISÉ / PROGRAMME ACCÈS-LOGIS La Plaine (5700, rue Rodrigue) services de câblodistribution et de surveillance (tirette d’urgence) inclus Logement subventionné Logement à loyer fixe ☐ 3½ : 849,00\$ ☐ 4½ 966,00\$ Les prix indiqués sont sous réserve de modifications sans préavis.	1, 2 C.C.	  

Section 3 : PERSONNE SEULE OU COUPLE DE 60 ANS ET PLUS

☐ SECTEUR CHARLEMAGNE / PROGRAMME HLM 155, rue Antonio-Mercier	1, 2 C.C.  
☐ SECTEUR REPENTIGNY / PROGRAMME HLM 533, rue Borduas	1, 2 C.C. 
☐ SECTEUR MASCOUCHE / PROGRAMME HLM 3072, boul. Mascouche	1, 2 C.C.  
☐ SECTEUR TERREBONNE / PROGRAMME HLM Terrebonne centre-ville 770, rue Piché* (ascenseur) et 585, rue De Livaudière <i>*4 logements adaptés disponibles : 4x 2 c.c.H.</i>	1, 2 C.C.  
☐ SECTEUR L'ASSOMPTION / PROGRAMME HLM 20, rue du Collège* et 285, rue Ste-Anne <i>*1 logement adapté disponible : 1x 1 c.c.H.</i>	1, 2 C.C.  
☐ SECTEUR BLAINVILLE / PROGRAMME HLM 1080, rue Royale, 1038, rue Alain	1, 2 C.C.  
☐ 1043, rue Alain	1, 2 C.C. 
☐ SECTEUR BOISBRIAND / PROGRAMME HLM 280, chemin de la Grande-Côte	1, 2 C.C.  
☐ SECTEUR BOIS-DES-FILION / PROGRAMME HLM 435, 437 et 439, rue Édouard-Lafortune	1, 2 C.C.  
☐ SECTEUR ROSEMÈRE / PROGRAMME HLM 66, boulevard Bouthillier	1, 2 C.C.   
☐ SECTEUR STE-THÉRÈSE / PROGRAMME HLM 5, boul. Desjardins Ouest, 48, rue St-Philippe 25 et 27, rue Dubois	1, 2 C.C. 
☐ SECTEUR MIRABEL / PROGRAMME HLM 8000 rue Prévert, St-Augustin, 9095 rue Dumouchel, St-Benoît, 15010 rue Mackenzie St-Canut, 4180 rue Julie, St-Hermas, 13741 rue Therrien, St-Janvier, 18075 rue St-Georges, St-Janvier et 9350 St-François, Ste-Scholastique	1, 2 C.C. 
☐ SECTEUR STE-ANNE-DES-PLAINES / PROGRAMME HLM 144, rue Chaumont	1, 2 C.C.

Section 4 : AUTRES PROGRAMMES

CLIENTÈLE MIXTE (FAMILLE ET ÂÎNÉ)

SECTEUR TERREBONNE / Programme Logement abordable du Québec (LAQ) Habitation Marguerite-Lachapelle secteur centre-ville 422, 428, rue Langlois et 475, 481, 487, rue Chartrand (services de câblodistribution et électricité inclus) ☐ 3½ : 731,00\$ ☐ 4½ : 795,00\$ ☐ 5½ : 874,00\$ ☐ 4½ ADAPTÉ : 757,00\$ Les prix indiqués sont sous réserve de modifications sans préavis.	1,2,3 C.C.  
---	---

CLIENTÈLE MIXTE (FAMILLE ET ÂÎNÉ)

☐ SECTEUR STE-THÉRÈSE / PROGRAMME ACCES-LOGIS Logements adaptés 331 Jacques Lavigne, Sainte-Thérèse	1, 2 C.C.   
SECTEUR MIRABEL / PROGRAMME ACCES-LOGIS et FIXE Les habitations de la Gare, 18076 rue Victor, Mirabel ☐ Logement subventionné Logement à loyer fixe ☐ 3½ : 1 004,00\$ ☐ 4½ : 1 066,00\$ Les prix indiqués sont sous réserve de modifications sans préavis.	1,2,3 C.C.    

PERSONNE SEULE OU COUPLE DE 65 ANS ET PLUS (PROGRAMME ACCÈS-LOGIS)

PAVILLON DE L’HARMONIE Terrebonne centre-ville 4400, rue d’Angora (ascenseur et service de câblodistribution inclus) - chat uniquement accepté ☐ Logement subventionné Logement à loyer fixe : câble de base inclus/excluant l’électricité ☐ 3½ : 813,00\$ ☐ 4½ : 942,00\$ ☐ 4½ ADAPTÉ : 942,00\$ Les prix indiqués sont sous réserve de modifications sans préavis.	1 et 2 C.C.    
--	--

MISSION UNITAÎNES 65 ANS ET PLUS (PROGRAMME FIXE)

UNITAÎNES TERREBONNE 430, rue des Tilleuls ☐ Studio : 731.00\$ ☐ 2½ : 778.00\$ ☐ 3½ : 828,00\$ ☐ 4½ : 1 033,00\$ <i>Les prix indiqués sont sous réserve de modifications sans préavis</i>	1 et 2 C.C.    
UNITAÎNES MASCOUCHE 100, rue Bohémier ☐ Studio : 731.00\$ ☐ 3½ : 828,00\$ ☐ 4½ : 1 033,00\$ <i>Les prix indiqués sont sous réserve de modifications sans préavis</i>	1 et 2 C.C.    

PERSONNE SEULE OU COUPLE DE 75 ANS ET PLUS (PROGRAMME ACCÈS-LOGIS)

56, boulevard Bouthillier, Rosemère ☐ Logement subventionné Logement fixe ☐ 3½ : 796,00\$ ☐ 4½ : 920,00\$ Les prix indiqués sont sous réserve de modifications sans préavis.	1 et 2 C.C.   
---	--

PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER (PSL)

Votre choix de secteur englobe **toute la ville** choisie. Cela signifie que si un logement se libère dans une ville que vous avez choisie, peu importe le secteur, il pourrait vous être attribué.

- ☐ Blainville
- ☐ L'Assomption
- ☐ Rosemère
- ☐ Boisbriand
- ☐ Mascouche
- ☐ St-Anne-Des-Plaines
- ☐ Bois-Des-filions
- ☐ Mirabel
- ☐ St-Thérèse
- ☐ Charlemagne
- ☐ Repentigny
- ☐ Terrebonne

☐ Mon logement actuel semble correspondre aux critères d’attribution des logements de l’OMHRN et je souhaite avoir la **possibilité*** d’y attribuer une subvention avec l’accord de mon propriétaire.

***Aucune garantie d’accès au PSL puisque cela dépend de votre rang et des unités de subvention disponibles.**

Notez que l’acceptation d’animaux dans le logement est déterminée par le règlement de chaque immeuble et que **le fait de posséder un animal n’est pas un motif raisonnable pour refuser une offre de logement.**

CHOIX DE SECTEURS

Votre demande doit être renouvelée chaque année avant le 31 octobre, sous peine de voir votre dossier fermé.

Notez que **vous ne pouvez pas choisir un immeuble ou un logement en particulier**. Un choix de secteur peut inclure plusieurs adresses. Cela signifie que si un logement se libère dans le secteur choisi, peu importe l'adresse, il pourrait vous être attribué.

En cas de refus d'une offre de logement :

Si le logement est **refusé dans un délai de 7 jours suivant l'offre ou en absence de réponse du requérant dans les 7 jours suivant celle-ci, une pénalité d'un an sera imposée**. Le requérant devra donc refaire une nouvelle demande de logement après cette période. Si le logement est **refusé lors de la signature du bail ou après avoir signé le bail**, une **pénalité de trois ans** sera imposée et le requérant devra refaire une nouvelle demande de logement après cette période.

Une fois complété, signez le formulaire et retournez-le à l'OMH de la Rive-Nord.

DÉCLARATION :

Je déclare que tous les renseignements fournis dans la présente annexe sont véridiques et complets. Je reconnais que toute information erronée pourrait entraîner une des conséquences suivantes : le retrait de la liste d'admissibilité et le refus d'octroyer un logement à loyer modique. Je comprends également que l'OMH de la Rive Nord m'offrira un logement parmi les choix que j'ai indiqués et que le refus d'un logement pourrait entraîner la suspension de mon dossier pour un an. En vertu du Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique, la définition de choix est « l'emplacement, dans la ville ou la municipalité concernée, du logement », elle n'englobe donc pas les choix d'étages ni d'immeuble.

Signature : _____

Date : ____ / ____ / 20 ____